



Comeback-GPS Tracker Manuel

Veuillez lire attentivement l'introduction avant d'utiliser le tracker. Notez que le tracker ne fonctionne qu'en combinaison avec l'application smartphone correspondante.



Android



IOS

1.

Carte SIM

Une carte SIM est fournie avec le traceur GPS Comeback. Cette carte SIM est déjà installée dans le tracker GPS. Ne retirez pas la carte SIM. Si la carte SIM est utilisée à d'autres fins, la garantie est annulée.

2. Connexion

Veillez connecter le tracker comme suit:

Connectez le câble rouge du tracker au pôle positif de la batterie de la voiture

Connectez le câble noir du tracker au pôle négatif de la batterie de la voiture

Fixez le tracker Comeback avec le ruban adhésif double face fourni à un endroit propre du véhicule où le tracker ne sera pas exposé à une forte humidité ou à une forte chaleur.

Allumez le tracker

3. Mise en marche

Ouvrez délicatement le couvercle du tracker et faites passer le levier de « OFF » à « ON ». Veillez à ce que la LED rouge s'allume. Les autres LED continuent de clignoter pendant quelques secondes. Pendant ce temps, le signal GPS est détecté et une connexion à Internet est établie. La LED verte indique la réception GPS. Si elle clignote rapidement, une recherche GPS est en cours, si elle clignote lentement, une réception GPS a été trouvée.

La LED bleue indique la réception du réseau mobile. Si elle clignote rapidement, le réseau mobile est recherché, si elle clignote lentement, le réseau mobile a été trouvé. Un tracker Comeback non activé peut ne pas établir de connexion au réseau mobile. La LED rouge indique l'alimentation électrique. Si le Comeback est correctement raccordé, elle s'allume. Les LED peuvent s'éteindre après un certain temps. Vous pouvez maintenant activer le tracker Comeback dans l'application. Des perturbations et des pannes peuvent encore survenir dans les 24 heures qui suivent.

4. Mise hors tension

Ouvrez délicatement le couvercle du tracker et faites passer le petit levier de « ON » à « OFF ». Les LED bleue et verte s'éteignent. Tant que le tracker reste connecté à la batterie de la voiture, la LED rouge reste allumée.

5.

Sécurité de montage

AVERTISSEMENT ! Avant le raccordement, débranchez la borne négative de la batterie et protégez le traceur par un fusible dédié. Ne le montez pas dans la zone des airbags, sur des pièces mobiles ni près de la direction, des freins et des ceintures. Acheminez les câbles sans frottement ni pincement ; en cas de doute, faites appel à un atelier spécialisé.

Bandes (
GSM 900 : 88
1800 : 1710
bande 3/7/8,
dBm · G



ssance
dBm · GSM
dBm · LTE
Hz, max. 23
0 MHz,

Déclaration UE de conformité

Le soussigné, Revenite UG
(haftungsbeschränkt), déclare que
l'équipement radioélectrique du type
Comeback-Tracker G28L est conforme à la
directive 2014/53/UE. Texte complet :
comeback-tracker.de/fr/declaration-ue-de-conformite/

Caractéristiques techniques

G28L · 12 V / 700 mA · lithium-ion 3,7 V, 300
mAh, 1,11 Wh · max. 40 °C · IPX0 · env. 47 g

6. Remarques générales

Lors de l'installation, veillez à ce que les témoins lumineux soient orientés vers le haut et que le tracker soit le moins possible masqué par le métal environnant. La garantie est annulée si des accessoires d'autres fabricants sont utilisés. Le fabricant du tracker Comeback décline toute responsabilité pour les dommages causés aux voitures, motos, caravanes ou autres, ainsi qu'à leurs accessoires. Ne pliez pas le tracker et ne le forcez pas à s'ouvrir. Gardez toujours le Comeback Tracker au sec et ne le jetez pas au feu. Rangez le tracker dans un endroit où la température ambiante ne dépasse pas 40 °C. Le tracker ne doit pas être plié, comprimé ou étiré.

7. Explication supplémentaire

1. Nous vous remercions d'avoir choisi le tracker Comeback. Les fonctions du tracker Comeback ne peuvent être garanties qu'en combinaison avec l'app correspondante. Vous trouverez de plus amples informations dans l'app ou sur www.comeback-tracker.de.

2. Les utilisateurs sont exclus de la garantie s'ils démontent l'appareil.

3. Veuillez utiliser les accessoires d'origine afin d'éviter tout dommage inattendu. Les dommages causés par une mauvaise utilisation de l'appareil ou par la non-utilisation des accessoires d'origine ne sont pas couverts par la garantie. Notre société décline toute responsabilité pour les dommages qui en résultent.

4. Le tracker n'est pas conçu pour suivre ou surveiller d'autres personnes ou des objets ou animaux étrangers. Veuillez toujours obtenir l'accord de ces personnes pour utiliser le tracker de manière appropriée.

5. Le tracker est destiné à être utilisé dans des véhicules. S'il est utilisé pour suivre des personnes ou des animaux, la précision du GPS peut varier en raison de la modification du modèle de mouvement.

6. Le tracker Comeback ne doit pas être éliminé comme un déchet ménager, mais comme un déchet électronique.

7. Nos CGV et notre politique de protection des données (consultables sur www.comeback-tracker.de/agb) font foi.

8. Compatibilité électromagnétique

Éteignez immédiatement le tracker GPS dans les zones dangereuses et dès qu'il peut provoquer des interférences. Ne l'utilisez pas à proximité d'appareils médicaux, de carburants ou de produits chimiques, ni dans des zones d'explosion. Les appareils mobiles peuvent subir des interférences affectant leurs performances.

Évitez les transformateurs et les champs magnétiques très puissants ; sinon des variations peuvent apparaître dans la transmission.

REMARQUE ! Le non-respect de ces recommandations peut entraîner des dysfonctionnements ou endommager le tracker GPS.

9. Nettoyage

ATTENTION ! RISQUE DE DOMMAGES !

Voici comment nettoyer le tracker GPS :

- N'utilisez pas de produits de nettoyage agressifs, de brosses ni d'objets métalliques (couteau, éponge métallique) : ils abîment la surface.
- Ne mettez jamais le tracker GPS dans l'eau ou au lave-vaisselle et n'utilisez pas de nettoyeur à vapeur.

Nettoyage correct

- Essuyez la surface avec un chiffon légèrement humide, puis séchez complètement le tracker.

10. Rangement

Si vous n'utilisez pas le tracker GPS pendant une période prolongée, éteignez-le. Placez ensuite le tracker dans son emballage d'origine ou dans un carton de même taille. Protégez le tracker de la saleté et de l'humidité. **REMARQUE ! Conservez le tracker GPS hors de portée des enfants afin d'éviter d'éventuels dommages matériels ou corporels.**

Garantie du fabricant

Le garant est Revenite UG (haftungsbeschränkt), Welscher Heide 19, 51429 Bergisch Gladbach, Allemagne. Nous accordons sur le Comeback-Tracker G28L une garantie de 24 mois à compter de la date d'achat, valable dans tous les États membres de l'Union européenne. En cas de recours, adressez-vous à info@comeback-tracker.de avec votre preuve d'achat. Vos droits légaux à l'égard du vendeur subsistent gratuitement et ne sont pas limités par cette garantie.

Élimination des emballages

Éliminez les emballages en les triant. Mettez le carton et les cartons dans les vieux papiers. Les films plastiques vont dans la collecte des matières recyclables.



Élimination des piles usagées

Reprise gratuite des piles usagées Les piles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Vous êtes légalement tenu de rapporter les piles usagées afin de garantir une élimination correcte. Vous pouvez remettre les piles usagées à un point de collecte communal ou dans le commerce local. En tant que distributeur de piles, nous sommes également tenus de reprendre les piles usagées, mais notre obligation de reprise se limite uniquement au type de piles usagées que nous avons ou avons eu dans notre assortiment en tant que piles neuves. Vous pouvez donc nous renvoyer les piles usagées de ce type, suffisamment affranchies, ou les déposer directement à notre entrepôt d'expédition à l'adresse suivante, sans frais :
Revenite UG (haftungsbeschränkt), Welscher Heide 19, 51429 Bergisch Gladbach, Allemagne

Revenite UG (haftungsbeschränkt)
Welscher Heide 19
51429 Bergisch Gladbach
Allemagne
E-Mail: info@comeback-tracker.de

Signification des symboles des piles

Les piles sont marquées du symbole d'une poubelle barrée d'une croix (voir illustration). Ce symbole indique que les piles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. Pour les piles contenant plus de 0,0005 % en masse de mercure, plus de 0,002 % en masse de cadmium ou plus de 0,004 % en masse de plomb, le symbole de la poubelle indique également la substance chimique utilisée. L'abréviation « Cd » désigne le cadmium, « Pb » le plomb et « Hg » le mercure.

Élimination des appareils électriques. La loi sur les appareils électriques et électroniques (ElektroG) contient un grand nombre d'exigences concernant la manipulation des appareils électriques et électroniques. Les plus importantes sont résumées ici :

1. Collecte sélective des déchets d'équipements

Les équipements électriques et électroniques qui sont devenus des déchets sont appelés « appareils usagés ». Les détenteurs d'appareils usagés sont tenus de les faire collecter séparément des déchets municipaux.

Les appareils usagés ne doivent notamment pas être jetés avec les ordures ménagères, mais déposés dans des systèmes de collecte et de retour spéciaux.

2. Piles et accumulateurs

Les détenteurs d'appareils usagés sont tenus de séparer les piles et accumulateurs usagés qui ne sont pas contenus dans l'appareil usagé, en règle générale avant de les remettre à un point de collecte. Cette disposition ne s'applique pas lorsque les déchets sont remis à des organismes publics de gestion des déchets, où ils sont séparés des autres déchets en vue de leur préparation à la réutilisation.

3. Possibilités de reprise des appareils usagés

Les détenteurs d'appareils usagés provenant de ménages privés peuvent les remettre aux points de collecte des organismes de droit public chargés de l'élimination des déchets ou aux points de reprise mis en place par les fabricants ou les distributeurs au sens de la loi sur les appareils électriques. Vous trouverez un annuaire en ligne des points de collecte et de reprise de notre éco-organisme DEEE Ecologic ici : <https://www.ecologic-france.com/points-de-collecte>

4. Note sur la protection des données

Les appareils usagés contiennent souvent des données personnelles sensibles. C'est notamment le cas des appareils d'information et de télécommunication tels que les ordinateurs et les smartphones. Dans votre propre intérêt, veuillez noter que chaque utilisateur final est responsable de l'effacement des données sur les appareils usagés à éliminer.

5. Signification du symbole de la « poubelle barrée ».

Le symbole de la poubelle barrée, qui figure régulièrement sur les équipements électriques et électroniques, indique que l'équipement en question doit être collecté séparément des déchets municipaux non triés à la fin de sa durée de vie.



6. Numéro d'enregistrement du fabricant

En tant que producteur, nous sommes enregistrés auprès de l'ADEME sous l'identifiant unique DEEE FR447912_05KUBU. En Allemagne, nous sommes enregistrés auprès de la Stiftung Elektro-Altgeräte Register (Benno-Strauß-Str. 1, 90763 Fürth, Allemagne) sous le numéro DE86315147.